

Projet établissement du Multi Accueil de la Communauté de communes de Vinay 2013.

Projet social –Educatif-Pédagogique

1. Projet social.

Il se définit en plusieurs points, synthèses des actions déjà menées qui n'ont pas forcément été formalisées et de celles à venir.

1°liens avec la famille :

- Les parents sont reconnus comme les premiers éducateurs.

Il est important de poursuivre les actions entreprises avec les familles et de mener des réflexions permettant de les inclure dans divers projets.

2°accueil d'urgence :

- Il s'agit de donner des réponses rapides aux familles aux prises avec diverses problématiques. (Plus de mode de garde, décès, séparations, reprise rapide de travail ou stages....)

3°accueil de l'enfant porteur de handicap :

- Réflexions sur :
 - perspectives d'accueil
 - projet personnalisé
 - liens avec IME Ginkgobiloba à VINAY

4°les passerelles :

- Partenariat avec l'éducation nationale :
 - Pour le RAM et la Halte-garderie, actions avec les maternelles
 - offres périscolaires
 - Pour le Centre de Loisirs, réflexions communes
 - Pour MAJIC et PASSR'LL, liens avec le collège, lycée.

5°le lien entre les structures et la transversalité :

- Construction d'un projet éducatif commun. . Cela permet d'envisager des actions transversales à court et moyen terme.
- Adhésion au projet évoqué par les assistantes maternelles lors de la mise en forme de la charte d'accueil: « comment favoriser l'estime de soi chez le jeune enfant ? », qui fait émerger des thèmes sous-jacents (autonomie, socialisation).

6°l'éducation à la culture:

- Propositions :
 - d'activités gratuites, moins axées sur la consommation.
 - incitations à aller parfois vers ce qui est plus ardu.
 - d'activités en lien avec les actions du grand séchoir, de l'école de musique et les autres musées du sud Grésivaudan.

7°les liens transgénérationnels :

- Organisation :
 - d'évènements festifs avec la maison de retraite (carnaval, galette des rois)
 - de diverses actions en lien avec l'hôpital, la maison de retraite
 - de lecture de livres, transmission de la parole, histoire de vie.....

8°liens avec les associations de la ccv :

- Élaboration de manière ponctuelle des trames communes, avec des séances d'initiations et de découvertes d'activités sportives ou artistiques.

9°collaborations avec les structures du sud Grésivaudan :

- Préparation :
 - de journées de réflexions, de colloques
 - des soirées thématiques peuvent être réfléchies et élaborées ensembles.

10°la formation continue du personnel :

- Organisation
 - formation complémentaire dispensée aux animateurs avant l'été
 - réunions de mutualisation des compétences entre les services
- Accompagnement et incitation pour participation :
 - aux groupes de supervision.
 - aux formations continues
 - aux réflexions sur les projets professionnels

2. Projet éducatif : comment favoriser l'estime de soi chez l'enfant ?

1•Introduction

Le projet éducatif oriente les réflexions de l'ensemble des structures enfance jeunesse de la collectivité vers la mise en place de stratégies favorisant l'estime de soi tout au long de la croissance de l'enfant.

Les notions de socialisation et d'autonomie citées lorsque l'on évoque des projets en lien avec l'enfance, sont parmi les composantes de la structuration de l'individu. Ce qui semble pourtant fondamental c'est que l'enfant ait suffisamment confiance en ses compétences, ses capacités et ses dispositions naturelles pour pouvoir rebondir à chaque étape de son développement, du bébé à l'adolescent.

L'envie de devenir autonome et de se tourner vers les autres sera d'autant plus forte que l'enfant se sentira sûr de lui, serein face aux expériences nouvelles.

On peut citer l'estime de soi comme un des moteurs fondamentaux qui impulse chez l'enfant l'envie de progresser, de trouver sa place parmi ses pairs et de prendre un jour son indépendance.

Le travail de réflexion du Service Enfance Jeunesse s'articule autour de cette question : **comment favoriser l'estime de soi chez l'enfant tout au long de son développement ?**

2•Définition

a. Origine de l'estime de soi.

L'estime de soi est en lien avec l'idée qu'une personne a sur elle.

Cette conscience de son identité dépend du regard porté sur sa valeur par elle-même et par les autres.

En effet sa perception est renforcée par le jugement des autres.

L'estime de soi est formée de plusieurs composantes qui dans l'idéal s'équilibrent :

L'amour de soi, la vision de soi, la confiance en soi.

L'amour de soi est donné par la famille, la mère ou substitut. Il est l'assise profonde de l'estime de soi.

La vision de soi correspond à l'évaluation de ses qualités et défauts. Elle est subjective et régie par les réactions de l'environnement familial et social. Plus l'être humain peut cerner ses souhaits et désirs plus il peut se réaliser dans la continuité de la vision qu'il a de lui-même. Il s'inscrit dans une démarche personnelle et non pas dans ce que ses pairs lui attribuent ou projettent sur lui.

Sa vision de lui-même est plus négative s'il y a un décalage entre ses aspirations profondes et ses capacités à les mettre en œuvre. Il ne se sent pas suffisamment compétent pour réaliser ses projets. « Il est important qu'il y ait une cohésion entre les aspirations et les succès » (William Jones)

La confiance en soi est la résultante de l'amour de soi et de la vision de soi. Elle permet à la personne d'ajuster ses fonctionnements au vu de ses constats et perceptions et d'agir de manière sereine et adéquate dans une situation donnée.

L'individu est ainsi acteur de sa vie. Il mesure ses compétences et ses failles et se sent reconnu par les autres.

b. Importance de l'estime de soi pour la construction de l'individu.

Se sentir compétent, reconnu par autrui est stimulant. Cela provoque l'envie de progresser, de construire des projets, de dépasser ses limites et favorise chez l'enfant le processus d'indépendance.

La façon dont le jeune enfant se perçoit, a conscience de ses capacités, est déterminante dans son ouverture au monde. S'il a acquis de l'assurance, il sera d'autant plus apte à se tourner vers des expériences nouvelles. Les regards croisés de son entourage accompagnent le jeune enfant dans cet apprentissage. S'il ressent de la bienveillance à son égard, il intégrera d'autant mieux ces messages

positifs. S'ils sont en adéquation avec ses désirs, l'enfant s'efforcera d'y répondre pour s'en détacher ensuite.

c. comment l'estime de soi et la confiance se mettent en place.

L'estime de soi n'est pas statique. Elle dépend de plusieurs facteurs comme les regards portés sur ses progrès, les encouragements, les émotions qu'il est capable de provoquer, les sentiments qu'il induit tout au long de son développement.

Les expériences positives ou négatives enrichissent ou entament l'estime qu'il a de lui. Il module et réajuste ses actions en fonction de la perception qu'il a de lui.

Le nouveau né et le sentiment sûr.

La qualité de l'attachement entre la mère et son enfant est déterminante pour amener chez l'enfant un sentiment de confiance dans le monde extérieur et ensuite en lui. Elle est la résultante d'une association de gestes, de paroles de tendresse et de limites petit à petit imposées. Les besoins primaires étant assouvis, la mère par ses gestes bienveillants et protecteurs pose sur son enfant un regard provoquant chez lui divers sentiments. Il mesure petit à petit à quel point il est important et source de satisfactions. On ne peut pas encore parler d'estime de soi mais plus du sentiment d'exister aux yeux de l'entourage et petit à petit pour soi-même.

Le regard porté par l'entourage.

Au fil des mois le jeune enfant est encouragé par sa mère pour aller vers l'extérieur. Ainsi il acquiert d'autres figures d'attachement au sein de sa famille ou proches. Leurs regards, selon le caractère protecteur ou non de ses pairs, ont une grande incidence sur la perception que l'enfant a de lui. Il assume ainsi avec plus ou moins de facilité ses réussites ou ses échecs et se sent encouragé ou non à aller vers l'extérieur.

Dans les premiers temps de la vie, l'enfant ne se compare pas forcément avec d'autres. Il peut être assez égocentrique et tourné vers ses propres ressentis, sans avoir une conscience très aigüe de se qui se déroule autour de lui.

L'étape dite d'opposition est bénéfique. Vers deux ans, il cherche à se positionner fortement pour évaluer les limites. Il se heurte aux principes de réalité et constate qu'il n'est pas dans une relation de toute puissance avec son environnement.

Il découvre grâce à un cadre précis, fixés par des codes et des normes culturelles, jusqu'où il peut aller, les sentiments que cela provoque et il apprend ainsi à se connaître.

A mesure qu'il grandit, l'enfant acquiert de l'assurance qui parfois est entamée par des expériences douloureuses. Il attend non seulement de ses proches du soutien, de la reconnaissance mais qu'ils aient des projets pour lui. Ce constat fait par l'enfant que ses parents, sa famille, ses amis lui font confiance et l'accompagnent renforce l'image qu'il porte sur lui.

L'étape de l'adolescence est une période où le jeune a besoin le plus de l'estime de ses pairs et de leur validation.

Le besoin d'appartenance à un groupe est nécessaire pour renforcer l'estime de soi. L'adolescent sort du cercle familial pour avoir une légitimité dans ses actions et la reconnaissance des autres.

Les sollicitations extérieures et les expériences.

Petit à petit l'enfant enrichit son univers de diverses expériences, agréables ou désagréables. En fonction des réactions extérieures, des félicitations, des interdits, il réajuste son comportement. S'il est suffisamment soutenu, il résout petit à petit les tensions que la découverte de l'environnement provoquent et en retire une source de joies et de satisfactions.

Son environnement devient prévisible, rassurant. Il mesure toute son importance

Il a de cette manière envie de progresser et d'aller plus avant. Rassuré sur ses capacités et sur ses pairs il acquiert une vision du monde positive et par delà de lui-même.

La construction identitaire de l'enfant jusqu'à l'âge adulte passe par la valorisation de ce qu'il est, de ses actions, de ses choix et de ses projets.

3° Quels sont les éléments favorisant l'estime de soi définis par l'Unicef.

Quels sont les facteurs favorisant la mise en place d'une estime de soi positive chez le jeune enfant ?
Selon L'Unicef,

-L'enfant a besoin de modèles .Les adultes doivent proposer un système d'éducation avec des valeurs.
Les différents référents éducatifs assurent la continuité dans la transmission des valeurs proposées par la famille.

Ces valeurs sont authentiques et défendent le bien être physique, social, mental, spirituel.

-La famille doit être reconnue comme entité centrale et respectée dans ses choix éducatifs, philosophiques, culturels ou religieux.

-L'enfant doit avoir le sentiment d'être aimé, respecté, compris, protégé et ceci en toute sécurité.

-L'entourage sait repérer les premiers stades de son développement. Il met en lien des comportements avec les différentes phases physiologiques et psychologiques.

-L'enfant a besoin d'être reconnu dans ses qualités propres.

Il a besoin d'écoute et d'approbation dans ses efforts. L'instauration du dialogue est primordiale

-Il a besoin de règles et de limites mais aussi que l'adulte l'accompagne dans l'acceptation de ses erreurs.

4° Objectifs du Service Enfance Jeunesse et moyens mis en œuvre

La responsabilité des professionnels est importante. Les regards posés sur l'enfant, la manière dont les membres d'une équipe vont l'observer, puis le stimuler ont une forte incidence sur la perception qu'il aura de lui-même.

Les interférences positives entre les familles et professionnels ont des implications sur les représentations que l'enfant a de lui. En effet si tous les référents ont un projet commun pour lui, s'il perçoit une cohérence, il peut y adhérer, trouver des repères et des sources de satisfactions positives. Si l'enfant satisfait l'ensemble des adultes qu'il côtoie, et si ses progrès sont observés avec une bienveillance commune, il intégrera d'autant plus facilement les règles de vie et les jeux sociaux et s'y sentira d'autant plus à l'aise. Sur de son fait, l'enfant peut poursuivre son cheminement avec un sentiment de sécurité.

a. respecter les rythmes

Les rythmes de l'enfant sont respectés. Les actes quotidiens sont importants et valorisés. Ils sont facteurs d'équilibre et d'enracinement dans la vie. Les rituels le sont également.

b. écouter :

Un des outils premiers est l'écoute de l'enfant. L'adulte est réceptif pour confirmer l'enfant dans le fait qu'il est important et digne d'être entendu.

c. mettre en valeur des envies et demandes

L'adulte félicite, verbalise, complimente, donne des encouragements et fait preuve d'empathie. Il tient compte de la notion de plaisir, facteur d'équilibre affectif, fondamentale dans la construction de l'individu. Cette source de satisfactions procure une énergie vitale, donne envie de progresser et de s'ouvrir au monde.

Plaisir de découvrir la vie, les différentes sources de satisfactions, plaisir de rêver, d'expérimenter, de recommencer et de construire son imaginaire

d. adapter des réponses en fonction :

- **de son développement**

Les activités tiennent compte de sa propre évolution et de sa personnalité, de ses envies. L'adulte doit être en capacité de repérer les différents stades de son développement et mettre en lien différentes phases de maturité physiologiques et psychologiques et répondre ainsi aux demandes ou aux difficultés de l'enfant

- **de son âge**

L'enfant progresse en fonction d'un certain nombre de facteurs liés à sa maturité, sa croissance. Il est important de valoriser ce qui se passe dans l'instant afin de ne pas provoquer un sentiment d'insécurité. Proposer des activités ou des réponses inadéquates ne permet pas à l'enfant de s'épanouir au fil de ses découvertes. Il risque de se projeter dans un futur qu'il n'est pas en capacité d'aborder de manière sereine.

- **des choix éducatifs des familles**

L'enfant est valorisé dans son identité. Il est respecté dans sa perception du monde, dans son intimité et celle de sa famille. L'adulte s'engage à considérer les valeurs culturelles, philosophiques, religieuses des parents et assure idéalement la continuité dans la transmission de ces valeurs.

e. favoriser la mise à distance et l'observation dans la prise en charge de l'enfant

L'équipe s'efforce de créer un équilibre entre les constats, les remarques et les théories et apprentissages, de mettre en place des positions communes, une démarche éducative se situant au-delà de l'intuition.

Elle participe à une démarche de formation continue et à une analyse de la pratique.

f. favoriser la transmission

- **avec les collègues**

Les échanges avec les partenaires garantissent une cohérence éducative et évitent les écueils d'une vision morcelée. Etendus à d'autres structures, ils aboutissent sur un véritable partenariat permettant à la fois une mutualisation et une collaboration riche et constructive.

- **avec les familles**

L'équipe adopte une posture d'accueil, de disponibilité vis-à-vis des familles. Elle accorde une place privilégiée au dialogue, à l'intégration des familles. Elle accepte les cheminements, les valeurs différentes et les doutes des parents.

Elle explicite la prise en charge et met en place des outils de communication.

L'équipe crée par le biais des familles un fil conducteur, support de la relation éducative.

g. valoriser

- **son identité**

L'adulte veille à ne pas mettre l'enfant en porte à faux en s'adaptant au fonctionnement de sa famille. Il peut s'agir de façons de se nourrir, de se vêtir, de dormir, mais également des modes de pensées.

L'adulte tient compte de la région, du pays de naissance ou des influences culturelles. Il permet une continuité éducative en tenant compte des réactions de l'enfant tout en apportant sa touche personnelle.

- **ses actions**

L'adulte s'efforce de laisser à l'enfant un large champ d'expérimentations. Il instaure des cadres rassurants et adaptés aux stades de son développement, mais respecte son besoin de liberté et d'autonomie. L'adulte met en avant les progrès de l'enfant et ses initiatives. Tout en répondant aux besoins de sécurité, il se détache de ses propres références et perceptions pour ne pas entraver l'enfant dans ses tentatives. Il aborde les expérimentations de l'enfant de manière positive et constructive.

- **ses compétences**

Toutes les compétences diverses et variées de l'enfant accueilli sont mises en valeur ; L'équipe met en avant les savoirs faire de l'enfant en tenant compte du projet éducatif que la famille construit pour son enfant

h. prendre en compte la différence

L'enfant de part ses observations mesure au fil de son développement certaines différences avec ses pairs ; l'adulte l'accompagne dans ses questionnement et l'amène à une acceptation progressive de la singularité et de la diversité

i. favoriser la rencontre avec l'autre

L'adulte accueille l'enfant dans son unicité, mais il met en œuvre des projets lui permettant de rencontrer ses alters égaux. L'adulte accompagne l'enfant dans l'élaboration des relations avec ses pairs. Il définit des règles de respect et de tolérance, il crée des passerelles à l'intérieur des structures et par le biais de projets de partenariat. L'enfant découvre l'autre dans son altérité. Il prend conscience que la richesse des relations participe à son épanouissement et à son développement.

j. favoriser l'éveil grâce à la découverte de nouvelles sensations

- **les activités ludiques**

Les premières expérimentations se font d'une manière ludique. L'enfant est attiré par de nouveaux horizons. Il repère comment l'adulte réagit et il s'établit un jeu fondé sur l'autorisation / l'interdit : lancer des objets, se cacher ...

Les jeux d'imitation, les jeux symboliques favorisent l'imaginaire, renforcent la construction identitaire.

- **les activités culturelles**

Elles s'inscrivent dans le projet social. Elles donnent du sens aux activités proposées.

Elles permettent à l'enfant de s'inscrire dans un projet collectif

Par le biais d'expositions, de concerts, il apprend à identifier ses ressentis, à les mettre en mots et à utiliser à son tour d'autres moyens d'expressions. Il réalise qu'il y a une continuité avec le passé, le présent et l'avenir.

- **les activités sportives**

Le sport donne de l'assurance tant sur le plan physique que mental.

La danse ou motricité reflètent aussi la personnalité. Ces activités facilitent la découverte du corps, de l'espace.

Les promenades sont de formidables stimulants sur le plan moteur. Elles mettent en valeur les capacités de l'enfant à découvrir des espaces nouveaux, à les intégrer, afin de repousser ses limites et d'aller au bout de lui-même. Elles sont le lieu de découvertes et d'observations dans le respect de la nature, première sensibilisation à des mondes et territoires différents.

- **Les activités artistiques**

Les activités artistiques ou de création lui permettent d'exprimer ses ressentis, d'évacuer des tensions et d'être dans une dynamique de construction. Les activités permettent à l'enfant d'acquérir l'estime de soi. Par leurs biais il découvre ses compétences.

Elles ne sont pas indispensables mais sont des formes d'expressions différentes de la parole.

L'enfant peut aller au-delà de ses appréhensions en osant, créer, toucher, malaxer, danser, chanter...

Un enfant qui a une bonne estime de lui peut être créatif et réciproquement s'il est en capacité de créer, il améliore son regard sur lui-même. Il canalise également ses émotions, en les exprimant d'une manière positive, il prend conscience de ses limites et se rassure sur ses compétences.

Proposer à l'enfant des plages d'activités axées sur l'expression modifie son rapport au monde : c'est ajouter par petites touches de l'originalité, de la fantaisie, du plaisir, de l'imaginaire. C'est aussi impulser chez lui le goût du beau et une certaine recherche de sérénité.

k. promouvoir un environnement particulier, la nature

L'enfant acquiert l'estime de lui s'il est acteur de sa vie, s'il participe pleinement aux activités offertes. Ainsi, il se construit en apprivoisant son environnement. Plus il le connaît, plus il est à l'aise et a confiance en lui et ses capacités. Le monde inconnu peut être une source d'angoisses.

Aussi, favoriser la connaissance de son milieu limite les stress et permet de grandir.

L'environnement naturel du Sud Grésivaudan offre un champ d'explorations riche.

Cela peut passer par de grandes promenades dans la campagne, l'observation des plantes, des insectes, des animaux, mais également par le plaisir de s'en occuper en donnant à manger aux oiseaux, aux animaux de la ferme

l. impulser le goût du plaisir

Ce qui est source de satisfactions, de bonheur procure une énergie vitale, donne l'envie de progresser et de s'ouvrir au monde.

L'adulte valide les progrès de l'enfant au cours des différents apprentissages, mais plus encore l'encourage et l'accompagne dans toutes les étapes de son développement.

Il fait découvrir à l'enfant le plaisir de manger, de déguster, de cuisiner, de jouer avec l'eau, le sable, la matière ...

Pour parvenir à cette approche, il lui offre du temps et laisse l'enfant rêver, expérimenter, recommencer et construire son imaginaire. Il tient compte de son rythme et s'efforce avant tout de partir de ses besoins, de ses observations et de ses sollicitations : l'enfant, s'il est demandeur, est plus réceptif. Mais il peut avoir des périodes de latence qu'il est opportun de respecter. Ne rien faire permet également de se construire.

Enfin, l'enfant a besoin de sentir que les personnes qui l'entourent prennent du plaisir à être à ses côtés, que cela n'est pas perçu comme une contrainte mais comme une rencontre naturelle, riche, teintée de réciprocité.

3. Projet pédagogique.

1° Identification des besoins des enfants

Pour répondre au mieux aux besoins de l'enfant, il est nécessaire de le connaître individuellement. Cette connaissance commence au moment de l'adaptation, puis à travers les échanges entre la famille et l'équipe et enfin par l'observation et les transmissions au sein de l'équipe

Bonne connaissance de l'enfant à travers :

➤ **L'adaptation avant l'entrée :**

L'équipe propose une adaptation progressive. Elle débute par un temps où le parent est présent avec l'enfant. Ensuite, l'enfant reste seul et ce de plus en plus longtemps. L'adaptation est quotidienne au départ, puis s'espace dans le temps en fonction de la réaction de l'enfant.

➤ **Les échanges avec la famille :**

Tout au long du séjour de l'enfant dans la structure, l'équipe valorise les échanges primordiaux. De ces échanges, naît une confiance réciproque.

➤ **L'écoute active**

L'équipe met en place des stratégies pour entendre les réponses des familles. Elle fait preuve d'empathie tout en maintenant une distance professionnelle. Elle veille à ne pas faire d'évaluation trop rapide sans avoir donné à l'enfant la possibilité de s'adapter, de réajuster son comportement. Elle amène une prise en charge objective.

➤ **L'observation et les transmissions au sein de l'équipe :**

L'équipe fait part de ses interrogations et mène une réflexion mutuelle enrichissant la prise en charge de l'enfant, par le biais de formations continues, d'analyses de l'expérience, de formations ponctuelles.

➤ **La formation continue**

L'équipe participe régulièrement à des réflexions concernant la prise en charge de l'enfant, la dynamique des familles, leurs problématiques actuelles. Les membres de l'équipe travaillent en complémentarité tout en s'appuyant sur les différents cadres professionnels. Les compétences de chaque personne sont reconnues.

2° Identification des besoins des familles

Les familles ont à la fois des besoins directs et indirects

➤ **Besoins en matière de garde et d'accueil, et de disposer d'un temps pour eux sans l'enfant**

➤ **Souhait que leur enfant s'inscrive dans une structure sociale proposant des projets pour lui, qu'il se socialise, qu'il progresse vers l'autonomie.**

Les familles ont besoin d'être entendues et mises en confiance, être rassurées sur leur enfant et son adaptation au monde et leurs capacités en tant que parents, et encouragés à faire confiance en leur instinct.

3° Les spécificités territoriales :

Beaucoup de familles qui fréquentent le multi accueil sont nouvellement installées dans la Communauté de Communes de Vinay, en provenance essentiellement de la région grenobloise. Elles sont souvent sans famille proche dans le territoire et sans beaucoup de connaissances dans leur voisinage.

Pour certaines, c'est le premier lieu où peuvent se tisser des liens avant de fréquenter l'école.

4° Moyens mis en œuvre pour répondre aux besoins de l'enfant

Que met en place le lieu d'accueil pour accueillir les enfants dans leur singularité mais aussi pour favoriser leur adaptation dans la vie du groupe ?

a. dans sa globalité

Les codes ont changé, il y a une multitude de façon de prendre en charge les enfants. Il est important d'instaurer des règles communes.

▪ organisation du quotidien

➤ **La rencontre :**

C'est un moment crucial qui a une incidence sur les relations futures. L'équipe est à disposition de la famille et de l'enfant. Elle offre un espace de parole, de mise en confiance et de sécurité favorisant la création de liens.

➤ **Les présentations**

L'enfant est introduit auprès de ses pairs et des membres de l'équipe. L'équipe veille à ce qu'il y trouve sa place.

➤ **Connaissance du contexte:**

La famille est informée du projet d'établissement et des grandes lignes éducatives et sociales données par la collectivité.

Réciproquement elle donne les éléments indispensables à la prise en charge des enfants.

➤ **Adaptation**

Elle débute par un temps de présence du parent avec son enfant : temps de jeu et de découverte des lieux ensemble . Puis le parent est invité à laisser environ ¼ d'heure son enfant seul. Au fil des séances, l'enfant reste de plus en plus longtemps sans le parent . Le temps de sieste est introduit quand l'enfant est suffisamment à l'aise.

Certains enfants peuvent rapidement rester une demi-journée, alors que d'autres ont besoin de plus de temps.

➤ **Départ du parent :**

A chaque temps de garde, le départ du parent est verbalisé. En fonction de chaque enfant, un rituel se met en place.

➤ **Déroulement de la journée avec des repères :**

Le déroulement de la journée est structuré avec des repères stables. Les jeux ou activités sont différents mais le découpage du temps est structuré de la même façon avec des moments qui ne changent pas : le temps des repas, des siestes, des jeux.

➤ **Stabilité du personnel:**

Si une grande partie du personnel est à temps partiel, ce sont toujours les mêmes personnes qui sont présentes les mêmes jours. Ainsi, l'enfant sait qui il va retrouver.

➤ **Continuité :**

L'équipe éducative veille à ce qu'il n'y ait pas de rupture entre ce qui se passe au sein de la famille et au multi accueil (accompagnement à la propreté, à la marche, régime alimentaire...)

➤ **Attention portée :**

L'équipe porte attention à l'enfant. Elle se traduit par des échanges allant du regard à l'écoute, aux soins, au maternage, au dialogue.

L'adulte accompagne l'enfant pour qu'il vive les moments en collectivité pleinement, de manière naturelle et sereine.

Il peut l'aider à comprendre ce qu'il ressent et à mettre en mots son vécu

▪ **les valeurs transmises :**

➤ **Respect de l'autre dans son développement et son vécu :**

La structure est une section inter âge. Chaque enfant a un développement différent.

L'équipe accueille chacun tel qu'il est. Chaque activité est proposée en fonction du groupe présent en considérant chacun là où il en est. De même, les enfants apprennent à se respecter.

➤ **Bienveillance :**

L'équipe valorise les idées de tolérance, d'indulgence, de prévenance.

▪ **les activités d'éveil :**

➤ **Activités adaptées**

Suivant le moment de la journée, le type d'activités proposées est différent.

Ainsi, sont alternées activités libres et activités plus dirigées, en respectant l'âge des enfants et leur capacité de concentration.

Les activités proposées répondent aux besoins du développement de tous les sens.

***Avec les bébés :**

Dans un premier temps le bébé agit par empirisme. Certains gestes l'amènent à faire des découvertes qui vont changer sa perception du monde. Sans pour autant le mettre en danger il est utile qu'il fasse ses propres expériences, qu'il les renouvelle plusieurs fois pour les intégrer et les revivre à nouveau de façon satisfaisante et consciente

Ainsi les activités peuvent l'y amener progressivement, sans contraintes, en tenant compte de son développement.

***Avec les plus grands :**

L'adulte est là à la fois pour amener des éléments de stabilité, imposer petit à petit des règles et parallèlement orienter l'enfant vers de nouvelles découvertes, vers le monde extérieur. Tout en garantissant la sécurité, les professionnelles peuvent proposer des palettes d'expérimentations de plus en plus variées et riches. Elles permettent à l'enfant d'agrandir son univers.

-

➤ **Activités liées au plaisir :**

L'équipe veille à ce que l'enfant ne soit pas mis en échec par des activités inadéquates. Elle amène les notions de découvertes, de plaisir, d'imaginaire.

b. dans son unicité

▪ le temps d'adaptation :

Il est systématique lors de chaque entrée. Mais il est individualisé. Il tient compte de l'âge de l'enfant, de son vécu, s'il a déjà été gardé, des inquiétudes de la famille, des disponibilités et de l'urgence de l'entrée, de la réaction de l'enfant aux premiers temps de garde.

▪ l'accueil individualisé :

A chaque retour, la personne qui accueille l'enfant prend le temps d'échanger avec la famille sur ce qui s'est passé depuis le dernier temps de garde. En effet, pour les enfants inscrits une fois par semaine, l'intervalle entre deux gardes peut représenter une semaine de coupure.

Ce moment de transmissions est important car des changements ont pu intervenir au niveau du rythme (sommeil), de l'alimentation, de la propreté, de la santé, ...

▪ le respect de son rythme :

Les enfants, inscrits dans la structure en rythme occasionnel, ne sont présents qu'une ou deux demi-journée(s) par semaine.

L'équipe propose à l'enfant un rythme le plus proche du sien avec le respect de ses horaires de sieste et de repas.

5° Moyens mis en œuvre pour répondre aux besoins des familles

a. Conditions matérielles

▪ Horaires d'ouverture et Jours d'ouverture :

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 8 H à 17 H., en journée continue.

Afin de répondre à un plus grand nombre de demandes, l'inscription d'un enfant est limitée à une ou deux demi-journée(s) par semaine, soit sur des jours discontinus soit sur une journée.

En cas de jours discontinus, l'enfant doit être présent un matin et un après midi pour une équité entre les familles car les matinées sont plus demandées.

▪ Les goûters :

Un goûter est proposé le matin en privilégiant les fruits et en respectant les saisons.

Le goûter de l'après midi est plus conséquent, toujours avec le même souci de diversité et de nouveautés.

▪ Les siestes :

Les temps de repos sont proposés à chaque enfant en fonction de son rythme.

Les enfants sont toujours couchés dans le même lit dans le dortoir pour qu'ils retrouvent leurs repères.

L'endormissement de chaque enfant est facilité par:

- **Des conditions sécurisantes** : bienveillance de l'adulte durant le coucher qui verbalise et donne des explications, comptines, objet transitionnel (doudou, sucette)
- **Es conditions matérielles** : volets fermés, calme

▪ Les changes:

Ils sont réalisés en fonction des besoins. L'éducation à l'acquisition de la propreté est proposée en lien avec les familles.

Un porte manteau personnel à chaque enfant :

Situés à l'entrée de la structure, les porte-manteaux sont identifiés avec le prénom de l'enfant. Ainsi, c'est une façon de montrer que l'enfant est attendu et de faciliter le repérage des affaires personnelles.

b. Conditions affectives

▪ L'accueil :

➤ Premiers contacts, téléphoniques ou physiques :

La directrice évalue comment il est possible de répondre à la demande des familles : places disponibles, délai d'attente, orientation vers un autre mode de garde (assistante maternelle),

➤ La rencontre :

La directrice propose un entretien individuel lorsqu'une place est disponible. Lors de ce rendez-vous, le fonctionnement, le déroulement de la journée, les attentes, les craintes, les questions des familles sont abordées. C'est un temps très important à consacrer. Pour certaines, ce sera la première fois où l'enfant sera laissé en garde et notamment à des personnes étrangères au cercle familial. Il est nécessaire de savoir ce que les parents attendent ou souhaitent et s'expriment en matière éducative, de les renseigner sur le service proposé pour que les deux parties s'engagent en toute connaissance de cause.

Puis des questions plus administratives sont également abordées : la tarification, la mensualisation, ...

➤ L'adaptation

Elle est réalisée de façon progressive.

Elle est nécessaire pour les trois acteurs : personnel, enfant, parents et aussi la fratrie.

Elle permet d'apprendre à se connaître. Elle favorise la confiance des parents envers le personnel. Elle aide ce dernier à pouvoir répondre le mieux possible aux besoins de chaque enfant.

➤ La liaison :

Elle se fait à deux niveaux :

- entre la famille et le personnel,
- entre les membres du personnel.

-Entre la famille et le personnel : les échanges lors de l'arrivée sont nécessaires car les enfants ne sont pas présents tous les jours. Il est donc important lors du retour de savoir ce qui s'est passé pour mieux prendre en charge l'enfant.

De même, lors du départ, le personnel tient à raconter comment la journée s'est déroulée : quelles activités ont été proposées ; comment l'enfant a joué ; quel a été le temps de sieste ; son comportement dans le groupe. Ceci permet de montrer aux parents que chaque enfant a été accueilli et observé de façon individuelle.

-Entre les membres du personnel : plusieurs personnes travaillent durant la journée avec des horaires différents et décalés, des coupures. Les transmissions sont importantes afin d'informer chacun sur ce qui s'est passé et sur les consignes à connaître.

▪ Les temps festifs

Certains évènements dans l'année donnent lieu à un moment de fête pour rassembler les parents, les enfants et le personnel. C'est, par exemple, la fête de Noël ou la fin de l'année scolaire.

C'est l'occasion de se rencontrer ailleurs que dans la structure, de partager un moment convivial ensemble, d'échanger différemment.

Certaines fêtes sont aussi organisées avec l'ensemble des services « Enfance Jeunesse » de la Communauté de Communes. Cela permet aussi une rencontre des familles avec les autres structures et le personnel.

▪ **La création d'un comité des familles:**

Il favorise davantage l'implication des parents dans le temps de garde. Il permet aux familles d'évoquer diverses questions durant les commissions Enfance jeunesse

6° les activités en lien avec le projet éducatif du Pôle Enfance Jeunesse :

a. estime de soi et images du corps

▪ **les cinq sens ou comment se sentir vivant ?**

Les activités proposées sont en lien avec les cinq sens. Souvent, il existe une interaction : l'activité met en jeu plusieurs sens.

Elles sont fonction -des enfants accueillis,
-des saisons,
-du moment de la journée.

Le corps humain est remarquablement constitué puisque par le biais des organes sensitifs, l'enfant expérimente, découvre et se construit. Dans un premier temps ce qu'il observe, ressent est instinctif. Il est submergé par des sensations nouvelles qu'il ne parvient pas toujours à identifier.

Le travail sur les cinq sens s'inscrit à la fois dans les actes de la vie quotidienne de l'enfant , comme, se nourrir, se laver ,dormir... et dans des découvertes plus subtiles et plus affinées.

Comment accompagner le petit enfant dans la prise de conscience de son corps, de ses possibilités, de ses limites ?

Comment l'adulte peut-il favoriser la découverte des cinq sens de manière concrète ?

En premier lieu, l'équipe observe de quelles façons les enfants s'approprient avec leur corps l'espace qui les entoure et réajustent leurs comportements en fonction des expérimentations.

En second lieu, l'équipe propose des activités à la fois stimulantes et variées (jeux tactiles, activités plastiques, sensorielles...)

▪ **Motricité**

Elle est nécessaire pour le développement de l'enfant et permet une prise de conscience renouvelée tout au long de la croissance.

Elle lui permet d'apprendre à connaître son corps, ses limites, les dangers, l'espace.

Un « coin motricité » est aménagé dans la pièce de jeux avec notamment une petite structure toboggan-escalier.

Des parcours peuvent être imaginés pour répondre à ce besoin de grimper, d'appréhender l'espace et favoriser la notion de dessus-dessous, monter descendre, ...

▪ **Activités favorisant la découverte du schéma corporel**

Dans les premiers temps de sa vie, l'enfant n'a pas conscience de son unité corporelle. Il est parfois bien emprunté et envahit par un sentiment de malaise diffus. Il ne peut le manifester qu'au travers des pleurs et des tensions exprimées.

Cela peut être déroutant pour son entourage et plus encore pour les professionnelles chargées de l'accueillir.

L'enfant a construit progressivement depuis sa naissance un lien « sécure » avec sa mère et son entourage.

Mais la mise en place de relations avec le monde extérieur n'est pas aussi aisée.

Des rapports de confiance et de sécurité doivent s'instaurer. Ils passent par la manière dont l'adulte va répondre à la satisfaction des besoins primaires fondamentaux et le rapport au corps.

Chaque contact, chaque stimulation vont avoir une incidence pour l'enfant sur sa perception du monde et favoriser l'envie de renouveler ou non ces expériences.

Les professionnelles orientent leur travail en tenant compte de ces éléments :

Il est important de mesurer l'impact des gestes et paroles adressées à l'enfant en étant conscient des sentiments de dépendance que l'on provoque chez l'enfant. Il s'agit donc en tant que professionnelles de favoriser les situations rassurantes qui passent par l'écoute, les gestes de tendresse, les réponses aux besoins, tout en gardant la bonne distance.

D'autre part, les activités en lien avec la découverte du corps, de ses possibilités, de ses limites sont fondamentales dans les structures d'accueil du tout petit.

Cet apprentissage est possible avec l'adulte qui va nommer les parties du corps, expliquer leur rôle, protéger l'enfant, transmettre le respect de son corps et le respect de celui de l'autre.

Lors des changes ou des temps d'habillage ou déshabillage pour les siestes ou quand les enfants vont jouer dehors, c'est aussi l'occasion en s'habillant de nommer les parties du corps et de comprendre que le corps est fragile et qu'on en prend soin en s'habillant plus ou moins chaudement et qu'on le respecte en le couvrant.

Certains jeux vont dans le sens des découvertes : Imagiers, jeux d'associations, contes et histoires... D'autres jeux de toucher sont proposés avec des tissus de textures différentes.

▪ **La musique**

La musique rassemble tous les âges surtout en section inter âge. Chacun va s'approprier l'activité en fonction de son développement. Elle permet aussi d'écouter l'autre.

Lors de l'activité musique, un rituel s'instaure. Chacun prend un coussin pour s'asseoir. Un temps calme favorise la découverte de chaque instrument et sa sonorité.

▪ **Les comptines et chansons :**

Elles conviennent à toutes les tranches d'âge.

Elles font travailler la mémoire et l'imaginaire. Elles captent l'attention de l'enfant avec les gestes qui seront souvent reproduits.

Ce sont souvent les mêmes comptines ou chansons qui sont reprises un certain temps pour que l'enfant se familiarise avec et l'enregistre.

▪ **La danse :**

Elle permet :

-d'apprendre à bouger dans l'espace en fonction du rythme,

-d'apprendre à tenir la main de l'autre et d'essayer de se déplacer en prenant en compte

l'autre.

b. estime de soi et construction de l'intelligence

▪ **Les livres**

Ils favorisent les temps calmes.

Ils aident à la découverte des représentations.

Chaque enfant, selon son développement, n'en retirera pas la même chose.

Les enfants du Multi Accueil fréquentent la bibliothèque.

Temps souvent magique... que le temps où l'adulte raconte des histoires. Pour écouter l'histoire, un temps calme est nécessaire. C'est un moment utilisé soit avant la sieste pour commencer à baisser l'activité soit après un temps d'excitation pour accéder à un moment plus détendu.

- **Les jeux libres, les expérimentations :**

Ils servent à faire comme les grands, à imiter. Ils sont source de découverte et d'expérience. Ils sont indispensables à l'enfant pour grandir, pour imaginer, créer.

Ils sont basés sur les jeux de construction mais l'enfant peut aussi jouer aux différents jeux installés dans les coins aménagés à thème (dînette, garage, ...)

- **L'expression artistique :**

Tout ce que fait l'enfant est à valoriser.

Peinture, crayons de couleurs, feutres, craies sont proposés afin de diversifier le rendu des dessins et d'offrir une diversité aux enfants.

- **Des émotions... aux explications**

La verbalisation est essentielle tout au long de la vie et notamment dès la plus tendre enfance, période où l'enfant n'a pas encore acquis le langage.

C'est le lien entre le vécu et le ressenti, des mots sur les émotions, les réactions, les gestes, les peurs.

C'est aussi par le langage que l'adulte entre en relation avec l'enfant.

C'est également ce qui permet l'acquisition du langage et la transmission de la langue, du vocabulaire.

- **L'expression verbale :**

Elle permet les échanges entre les êtres, les liens.

Elle permet de mettre des mots sur le vécu

c. estime de soi et rapports avec le monde extérieur

- **Liens avec la nature :**

La structure est localisée en zone rurale. Les enfants disposent ainsi de beaucoup d'éléments offerts par la nature.

L'équipe se base sur les saisons et sur ce qu'elles offrent pour adapter certaines de ses activités. (Ex : coquilles de noix ; feuilles ; écorces ; branches d'arbres ; ... ;).

- **Jeux d'imitation :**

Tous les jeux où l'enfant fait comme l'adulte sont très importants. Ils servent à s'identifier. Ils donnent l'impression d'être grand et favorisent aussi l'apprentissage.

- **Jeux d'exploration**

Ils permettent de faire des « expériences », de voir les enchaînements logiques : « si je fais cela, il va se passer cela.. ; ».

Ils permettent aussi l'imagination de nouvelles réalisations et la création.

Ils font progresser l'enfant dans son processus de maturation.

d. Estime de soi et rapports avec les autres

- **Approche de la différence :**

Chaque enfant est accueilli avec ses différences, sans distinction ;

Les différences sont aussi un enrichissement pour le groupe.

- **Transmission de valeurs (respect, politesse, tolérance) :**

Les enfants apprennent les règles élémentaires de politesse qui sont aussi des règles de vie en communauté : apprendre à dire bonjour en arrivant, lorsqu'un enfant arrive, il est salué et nommé par son prénom, apprendre à demander avec les mots d'usage.

Mais la vie en groupe c'est aussi apprendre à attendre : chacun son tour, l'un après l'autre.

Fréquenter un lieu différent de la maison permet aussi d'intégrer des règles différentes. Les jeux collectifs permettent aussi aux enfants de jouer tous ensemble et de partager. Jouer ce n'est pas avoir le jeu pour soi tout seul.

▪ **Jeux collectifs : ensembles, c'est riche !**

Les jeux collectifs représentent une richesse d'échanges entre les enfants même si à cet âge, ce n'est pas facile de partager et de jouer ensemble.

Ils permettent à l'enfant d'avoir une approche différente de la maison pour les jeux. Ici, les jeux sont à tous les enfants. Cela est difficile aussi de ne pas se les approprier.

Plus l'enfant grandit, plus il découvre l'intérêt de jouer à plusieurs et la richesse du collectif.

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

L'établissement d'accueil de jeunes enfants est une structure multi accueil, gérée par la Communauté de communes Chambaran Vinay Vercors (38470 VINAY), qui assure pendant la journée un accueil collectif, régulier, d'enfants de moins de 6 ans et un accueil occasionnel d'enfants de moins de 6 ans.

Cet établissement intitulé "Multi Accueil de la Communauté de communes Chambaran Vinay Vercors" fonctionne conformément :

- aux dispositions du décret n° 2007-230 du 20 février 2007, relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires)
- aux dispositions du décret n° 2000-762 du 1^{er} août 2000, relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et modifiant le chapitre V, section 2, du titre 1^{er} du livre II du Code de la Santé Publique et de ses modifications éventuelles,
- aux instructions en vigueur de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, toute modification étant applicable,
- aux dispositions du règlement de fonctionnement ci-après.

I – LE GESTIONNAIRE :

La gestion du Multi Accueil de Vinay est placée sous l'autorité de la Communauté de communes Chambaran Vinay Vercors, sise 705, route de Grenoble, 38470 VINAY, représentée par son Président en exercice et conformément au transfert de compétence entériné par arrêté préfectoral N° 2007-09831.

La gestion de ladite structure est couverte dans le cadre du contrat d'assurance en responsabilité civile et du contrat assurant les dommages aux biens souscrits par la Communauté de communes Chambaran Vinay Vercors auprès de la SMACL (numéro de sociétaire 058259/A)

II – LA STRUCTURE :

**** Identité***

Multi Accueil intercommunal
2, rue de la Providence
38470 VINAY
Tél : 04 76 36 90 14

**** 2 types d'accueil y sont pratiqués :***

1°) un accueil régulier pour les enfants de moins de 6 ans, lorsque les besoins des familles sont connus à l'avance et sont récurrents

2°) un accueil occasionnel pour les enfants jusqu'à 6 ans lorsque les besoins sont connus à l'avance, sont ponctuels et ne sont pas récurrents. Il s'agit d'un accueil pour une durée limitée et ne se renouvelant pas à un rythme régulier

3°) un accueil exceptionnel ou d'urgence lorsque les besoins des familles ne peuvent pas être anticipés.

Il s'agit du cas où les enfants n'ont jamais fréquenté la structure et pour lesquels les parents souhaitent bénéficier d'un accueil en « urgence ».

Les enfants porteurs de handicap peuvent être accueillis dans la structure.

Les enfants, dont les parents sont engagés dans un parcours d'insertion professionnelle ou bénéficiant des minimas sociaux, doivent pouvoir bénéficier d'une place d'accueil.

* Capacité d'accueil

Nombre maximal d'enfants présents simultanément : 12

* Jours et heures d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : de 8 heures à 17 heures

Fermetures (au minimum) : 4 semaines en été
1 semaine entre Noël et le jour de l'an
1 semaine lors des vacances de printemps

Des journées de fermeture complémentaires pourront être programmées pour les réunions pédagogiques.

Aucune arrivée ou aucun départ de l'enfant n'est accepté entre 12 heures 30 et 13 heures 15.
Tout enfant arrivant après 12 heures devra avoir pris son repas.

III – LE PERSONNEL

* La Directrice

La Directrice de l'établissement a délégation du gestionnaire pour :

- assurer la gestion de l'établissement, notamment l'organisation et l'animation générale de l'établissement, l'encadrement et la répartition des tâches du personnel,
- prononcer en matière d'accueil régulier les admissions après avis du médecin de l'établissement ou du médecin traitant,
- assurer toutes informations sur le fonctionnement de l'établissement,
- présenter l'établissement et son projet éducatif et social aux familles avant l'admission de l'enfant,
- organiser les échanges d'informations entre l'établissement et les familles, au quotidien et à titre individuel pour chaque enfant, ainsi que collectivement et à l'occasion de rencontres associant les familles et l'équipe de l'établissement.

Elle peut faire appel, selon les besoins à des personnels qualifiés tels que les assistantes sociales, psychologues, médecin et puéricultrice PMI.

Elle est tenue de signaler au médecin départemental de PMI (Protection Maternelle et Infantile) tout accident grave survenu dans les locaux de l'établissement ou à l'occasion de son fonctionnement.

Elle doit tenir des dossiers personnels pour chaque enfant et un registre de présences journalières à présenter lors des visites de contrôle.

Elle est responsable avec son équipe du projet d'établissement ainsi que de sa mise en œuvre.

En cas d'absence de la Directrice de l'établissement, la continuité de la fonction de direction est assurée par une personne de l'équipe habilitée par le médecin de PMI.

* L'Adjointe

1 infirmière puéricultrice

* Le personnel qualifié

2 auxiliaires de puériculture

*Les autres personnels

2 agents de service

Le planning hebdomadaire du personnel est établi sur toute l'amplitude d'ouverture de la structure et communiqué au service de PMI.

* Le médecin

La surveillance médicale générale est assurée par un médecin attaché à l'établissement.

Lorsqu'un enfant, à son arrivée, présente des symptômes inhabituels, la directrice dispose d'un pouvoir d'appréciation pour l'accueillir ou non dans la structure et pour demander un avis médical auprès du médecin référent.

En cas d'urgence, la structure aura recours aux services d'urgence (SAMU – Pompiers).

IV – CONDITIONS D'ADMISSION ET D'ACCUEIL

* Les inscriptions : elles se font au Multi Accueil

Le dossier famille

- Nom, Adresse, téléphone où les parents peuvent être joints
- Nom, adresse, téléphone de tierces personnes majeures, famille ou proches autorisées à déposer ou à reprendre l'enfant. Celles-ci pourront à défaut de pouvoir joindre les parents être appelées exceptionnellement : (enfant non repris à la fermeture de l'établissement ou situation d'urgence)
- N° de sécurité sociale du parent dont dépend l'enfant
- Justificatif de domicile
- Attestation assurance "responsabilité civile" et individuelle accident délivrée par l'assureur des parents et couvrant l'accueil et les activités de l'enfant à la halte-garderie
- Autorisation de sortie à l'extérieur du jardin de la halte-garderie
- Autorisation de donner du paracétamol
- N° Allocataire CAF

Le dossier de l'enfant

- Certificat médical d'admission (pour les accueils réguliers)
- Copie des pages du carnet de santé où figurent les vaccinations avec vaccinations à jour (obligation DT Polio, les autres étant recommandées)
- L'état de santé de l'enfant depuis sa naissance, son développement, ses maladies, ses hospitalisations, les allergies, éventuellement les prescriptions de régime et les traitements
- Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du médecin choisi par les parents, qui sera appelé en cas de maladie de l'enfant survenant dans l'établissement. Les parents doivent signer l'autorisation permettant l'appel aux services d'urgence, l'hospitalisation de leur enfant et la pratique d'une anesthésie générale si nécessaire, en cas d'impossibilité de les joindre
- Les habitudes et le rythme de vie de l'enfant

Les pièces à fournir pour permettre de calculer la participation financière des parents sont :

- En premier lieu, l'attestation de ressources fournie par la CAF. Cette attestation précise la base de ressources retenue pour le calcul des prestations familiales.

Pour les familles allocataires de la CAF, les revenus peuvent être consultés sur le service CAFPRO mis à disposition par la CAF aux structures, avec l'autorisation des familles.

- En second lieu, le dernier avis d'imposition **n-2** (référentiel CAF en rapport avec PSU) ou de non-imposition délivré par les services fiscaux dont le gestionnaire doit garder un double

V – IMPLICATION DES FAMILLES

* L'adaptation de l'enfant :

Elle est conseillée et facilitée par la possibilité de mettre l'enfant au Multi accueil pour de très courtes séances au départ en augmentant la durée progressivement. Ce temps d'adaptation de 5 essais est gratuit. Chaque essai est, quant à lui, inférieur ou égal à 1 heure.

D'autre part, la Caisse des Allocations familiales de l'Isère prend en charge 8 heures d'adaptation

* Participation financière :

Les parents sont tenus au paiement d'une participation mensuelle forfaitaire, par référence au barème national et aux modalités de calculs élaborés par la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

En contrepartie, la CAF verse une aide importante au gestionnaire, permettant de réduire significativement la participation des familles. De même la MSA participe financièrement au fonctionnement.

Le tarif horaire varie en fonction des ressources et de la composition de la famille et correspond à un taux d'effort modulable en fonction du nombre d'enfants de la famille.

En l'absence de revenu, le prix plancher défini par la CAF sera appliqué.

Les familles dont le revenu est supérieur au montant plafond établi par la CAF verront s'appliquer le taux sur la totalité de leurs ressources.

Une majoration de 10% du barème est appliquée pour les familles extérieures à la Communauté de communes de Vinay sachant que ces familles seront acceptées après les résidents de la Communauté de communes de Vinay.

	Famille 1 enfant	Famille 2 enfants	Famille 3 enfants	Famille 4 enfants	Au-delà
1) Ressources annuelles					
Taux d'effort horaire	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %	0.03%
2) Fréquentation irrégulière occasionnelle qui ne saurait excéder trois jours (pour seulement des "dépannages" en cas de force majeure)					
Tarif horaire moyen par enfant	$\frac{\text{Total des participations familiales perçues sur une année}}{\text{Nombre d'heures payées par les familles pendant la même période}}$				
3) Pour les familles extérieures à la Communauté de communes de Vinay					
Taux d'effort horaire	0,066%	0,055%	0,044%	0,033%	0.033%

S'il y a un enfant porteur de handicaps dans la famille, il convient de considérer cette charge supplémentaire en appliquant le taux d'effort immédiatement en dessous de celui auquel la famille peut prétendre en fonction de sa taille.

Accueil occasionnel et d'urgence, dans l'attente de la connaissance des ressources de la famille, selon le cas, sera appliqué :

- un tarif minimum pour les situations d'urgence sociale (tarif plancher), pour les familles non connues par la structure.
- un tarif fixe, défini annuellement, correspondant à la participation moyenne des familles sur l'exercice précédent (total des participations perçues/nombre d'actes payés par les familles).

Un contrat écrit est conclu avec la famille pour la durée de l'inscription dans l'établissement sur la base des besoins qu'elle expose : amplitude journalière de l'accueil, nombre d'heures réservées par semaine, nombre de mois (ou de semaines) de fréquentation.

Ce qui est exprimé comme besoins des familles concernant la prise en compte de leurs congés doit être respecté (dans la limite de 10 semaines, jours fériés compris)

Les contrats sont établis pour la période de septembre à décembre et de janvier à juillet.

Il repose sur le principe de la place réservée et s'applique quels que soient le rythme et la durée de fréquentation de l'enfant.

Les modalités du contrat peuvent être modifiées par les deux parties.

Il sert de calcul pour l'établissement du forfait mensuel à savoir :

$$\frac{\text{Nbre d'heures réservées par semaine} \times \text{Nbre de semaines} \times \text{taux horaire}}{\text{Nbre de mois}}$$

A noter que les plages horaires sont fixées à 3 heures minimum par matinée ou après-midi. Pour des raisons de cohérence éducative et organisationnelle, il est conseillé de choisir une plage horaire de trois heures au minimum.

L'accueil peut être fait :

-Entre 8h et 9h

-13h15 et 13h45

Départ entre :

-11h et 12h30

-16h15 et 17h

Les éventuelles déductions appliquées sur le forfait mensuel sont limitées à :

- la fermeture de la structure,
- l'hospitalisation de l'enfant (bulletin d'hospitalisation à fournir),
- l'éviction par le médecin de la structure,
- une maladie supérieure à 3 jours justifiée par certificat médical (le délai de carence comprend le premier jour d'absence et les 2 jours calendaires qui suivent)

Ces déductions s'effectuent sur la base du tarif horaire découlant de la participation familiale mensuelle.

La participation demandée à la famille est forfaitaire et couvre la prise en charge de l'enfant pendant son temps de présence dans la structure, y compris les repas fournis par la structure et les soins d'hygiène.

Aucune déduction ou supplément ne seront acceptés pour les repas, les goûters, les couches et les produits de soin et d'hygiène.

Pour le moment et jusqu'à l'ouverture du Multi Accueil du Pôle de Service de la Communauté de communes Chambaran Vinay Vercors, il est demandé aux parents de fournir les repas, dans un sac isotherme, de manière à ne pas rompre la chaîne du froid.

Les tarifs sont revus chaque année, au 1^{er} janvier. A défaut de produire les pièces nécessaires (avis d'imposition, attestation délivrée par la CAF) dans les délais précisés lors de la demande, la participation financière sera calculée sur la base du prix plafond, jusqu'à réception des documents, sans effet rétroactif.

Toute modification en cours d'année devra avoir fait l'objet d'un enregistrement préalable à la CAF pour être pris en compte.

Tous changements de situation et modifications feront l'objet d'un avenant préalable.

* Facturation

Le versement de la participation familiale est effectué en début de mois pour le mois en cours. Pendant la période d'adaptation, le calcul de la participation financière de la famille est établi sur la base de 5 essais gratuits inférieurs à 1 heure.

Pour les entrants et les sortants en cours de mois, la participation familiale est calculée au nombre d'heures réelles.

Si les parents viennent chercher leur enfant en retard, une demi-heure supplémentaire sera facturée. D'autre part, chaque demi-heure entamée est due.

Les familles peuvent s'acquitter des frais de garde en espèces, en chèques ou avec les chèques emploi service universel (CESU).

VI – REGLES DE FONCTIONNEMENT

**** Horaires et absences :***

L'établissement est ouvert tous les jours, excepté les samedis, dimanches et jours fériés ainsi qu'en période de fermeture annuelle.

Les enfants peuvent être accueillis le matin à partir de 8 heures.

La structure fermant ses portes à 17 heures, les enfants doivent être récupérés au maximum à ces horaires.

A noter que pour les utilisateurs de la ½ journée du matin, celle-ci se termine à 12 heures 30 maximum.

L'accueil des enfants se fera selon les modalités du contrat signé par les parents.

Pour toute absence ou retard imprévu, la famille doit avertir l'établissement avant 9 heures.

Il est rappelé qu'à l'exception des parents ou des personnes habilitées à accompagner et reprendre l'enfant, nul n'est admis à pénétrer dans l'établissement sans autorisation de la directrice de l'établissement.

**** Fournitures :***

La sucette ou le doudou sont acceptés.

Les enfants doivent arriver propres et avoir pris leur premier repas ou petit déjeuner et doivent disposer de vêtements de rechange pour la journée.

Pour les enfants soumis à un régime particulier, pour raisons médicales (allergies), un protocole spécifique sera établi avec le médecin de l'établissement.

Par mesure de sécurité, le port de bijoux par les enfants est interdit.

Les jouets personnels que l'enfant apporterait doivent être conformes aux normes de sécurité.

**** Santé :***

Toute maladie devra être signalée lors de l'arrivée de l'enfant.

Dans le cas d'un traitement, celui-ci ne pourra être donné par la puéricultrice que sur prescription médicale et à l'appui d'une ordonnance.

Non acceptation pour maladie infantile.

Le temps d'éviction devra être respecté pour les maladies contagieuses telles que : rubéole, rougeole, oreillons, varicelle, etc...

**** Rupture du contrat :***

Pour l'enfant accueilli en rythme régulier

En dehors des situations d'urgence, soumises à l'appréciation de la directrice de l'établissement, les parents sont invités à déclarer leur intention de sortie définitive de l'enfant avec confirmation écrite au moins un mois à l'avance.

En cas de départ non signalé à l'établissement dans les délais prévus, les parents seront tenus au paiement d'un mois de préavis (sans prise en compte du droit à congés). En tout état de cause, l'établissement est fondé à reprendre la libre disposition de la place à compter du 8^{ème} jour d'absence non motivée ou non signalée, après avoir averti la famille par courrier.

*Assurance

Dans les cas où sa responsabilité civile pourrait être engagée, la structure dispose d'un contrat d'assurance définissant les garanties pour les dommages que les enfants accueillis pourraient provoquer et pour ceux dont ils pourraient être victimes. En cas de dommages corporels, l'assurance de la structure peut intervenir en complément des prestations des organismes sociaux (Sécurité sociale et mutuelle éventuellement).

Pour toute détérioration ou vol de poussettes des familles dans les locaux de l'établissement, la structure ne saurait être tenue pour responsable.

Les parents prennent l'engagement de se conformer au présent règlement dont un exemplaire leur sera remis à l'admission de leur enfant dans l'établissement.